

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 92 (1965)
Heft: 11-12

Artikel: Les patoisants vaudois à Chardonne...
Autor: Molles, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-233993>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les patoisants vaudois à Chardonne...

Commune d'origine de Charles-César Dénéréaz, un tout grand « Mainteneur », Chardonne (en patois Tserdena ou Tserdouna), a su conserver presque intact son cachet de village vegnolan. Surplombant Vevey, on y jouit d'un panorama d'une grandeur lémanique émouvante.

C'est donc, à la fois pour honorer la mémoire de ce conteur et fabuliste patoisant-né qui fut professeur de chant à notre Ecole normale et auquel le *Conteur vaudois* et son rédacteur Louis Monnet devaient une vogue croissante et, pour la beauté de ce haut lieu, que l'Association vaudoise des amis du patois y vint, en confortable car « Louis », tenir ses assises statutaires de printemps.

L'accueil y fut cordial et, dans la Cave communale aux gros et beaux vases sculptés, un vin d'honneur tiré au guillon par M. Marcel Mouron, municipal, remplaçant M. le syndic Jean-Louis Ducret, indisposé, mit tout le monde d'accord sur la qualité des crus de ce vignoble sis à flanc de coteau du Mont-Pèlerin.

Une soixantaine de convives patoisants se serrèrent les coudes autour des tables où fut servi un excellent repas par les soins du tenancier du restaurant « Bon Vin », puis ce fut l'assemblée ouverte à 14 h 30 par M. Ad. Decollogny.

Souhais de bienvenue, évocation du vieux Chardonne, lettres des absents, saluts à tous et notamment aux présences toujours encourageantes de M. Adrien Martin, ancien chef de l'enseignement primaire vaudois, et de M. Oscar Diserens, ancien syndic d'Epalinges et juge au tribunal de district.

Le sympathique groupe des patoisants de l'Amicale du Mont-Pèlerin et de Chardonne s'exprima, ensuite, par la voix de

son président, M. Mouron, en une véritable allocution patoise, allocution qui témoignait entre autres des sentiments d'amitié que cette « Amicale », fondée en 1953, voue à l'Association cantonale vaudoise.

Après la lecture des procès-verbaux, l'un de Mme Diserens, toujours précise, en français, l'autre de M. René Badoux, en patois, empreint d'une verve lyrique vivement appréciée, M. Ad. Decollogny donne lecture de son rapport présidentiel.

Le *Conteur romand* a tenu ses lecteurs au courant de l'activité de l'association vaudoise. Nous n'y reviendrons donc pas. Relevons que Mme Diserens sera présente aux Fêtes du Rhône de Genève, où a eu lieu la distribution du Prix Kissling et qu'un pressant appel est fait à tous les patoisants vaudois pour qu'ils assistent à la grande Fête romande des patoisants de Saint-Ursannes et à laquelle les jurassiens vouent tous leurs soins.

M. Paul Burnet, caissier, présente alors ses comptes qui bouclent avec Fr. 4414.97 au 31 décembre 1964. Il est remercié par tous pour sa gestion et félicité par Mlle Jordan, vérificatrice. Mme Rouge fonctionnera comme nouvelle vérificatrice avec M. Oscar Diserens et Mme Décosterd, comme suppléante.

La réélection du comité est faite par acclamation avec M. Ad. Decollogny comme président, M. Henri Nicolier en qualité de vice-président, M. Paul Burnet, caissier, Mme Diserens et M. René Badoux, secrétaires. Membres : MM. Chevalley et Chappuis.

L'assemblée chante un chant « inédit » de M. René Badoux : « Chantons, chantons, ensemble ». On apprend encore que M. Constant Dumard-Mercanton, ami et collaborateur du *Conteur romand* a traduit en patois l'*Avare*, de Molière et, déjà, l'on se préoccupe de l'aider pour la publication de cette œuvre importante...

Enfin, ce fut une partie familière fort divertissante à laquelle les meilleurs diseurs patoisants prirent part.

Un beau souvenir de plus que cette belle et réconfortante journée à Char-donne.

R. Molles.

Lè tserdignolet

*Adan lè prècau dau villho dèvezâ,
Decollogny,
Tsapouet è Compagni,
L'an bal è bin dècidâ
D'allâ sti sailli
A Tserdouna fère lau tenâbllia ;
Qu'in sara onna tota balla,
Bi Monchu è balle fèmalle
Que po l'ai allâ voillon s'aguellhi
Su on puchin tsè à pètrole
Que passera petître pè lè Carbole
Po arrevâ à Tserdouna,
Que l'è to proutso dau Crêt dau-Tâ,
On bî payi, balle vegne, bon bossatton,
Dai boune dzin que fan rin in catson.
L'ai a :*

*Dai Daucret, dai Nayroud, dai Foretâ,
E pu prau de Denéria,
Mîmamin yon que l'îre Chârle-Cézâ.
Respè por leu, clliau Tserdignolet,
Demindze que vin, saran pe rin lo fran-
[çai !*

Pierro Terpenaz.

Fori, lo 18 dau mâ de mai 1965.

Chez les Amis du patois de Savigny

C'est à Forel-Lavaux, Café Richard, que se sont rencontrés les patoisants du Jorat sous la sympathique présidence de M. Aloïs Chappuis, qui, dans son patois parfait, souhaite à tous la bienvenue. Il donna ensuite la parole à la secrétaire, Mme Rouge, pour la lecture du procès-verbal.

Ce fut une encourageante réunion de tous les amis du vieux langage. Le local était bondé, les tenanciers très aimables, et l'on y entendit beaucoup de bonnes histoires, quelques chants, de la musique et les productions de quelques nouveaux membres qui se révélèrent excellents patoisants.

Dans une seconde séance, tenue à l'Hôtel des Alpes à Savigny le 20 juin, l'assemblée a fixé sa course d'été au 19 juillet en direction du Moléson, par Aigle et le col du Pillon. Bon voyage !

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE garantie par l'Etat

Prêts hypothécaires
Dépôts d'épargne
Emission de bons de caisse